

Capitaine 200 - Pêche

Titre(s) visé(s)

- Attestations menant au brevet de capitaine 200 pêche – Titre polyvalent - Niveau V.

Texte(s) de référence

- Arrêté du 20 août 2015, modifié, relatif à la délivrance du brevet de capitaine 200.
- Arrêté du 20 août 2015, modifié, relatif à la délivrance du brevet de capitaine 200 pêche.
- Annexes II et III (modifiée) de l'arrêté du 20/08/2015 fixant le programme de formation et d'évaluation du diplôme de capitaine 200 et annexes II et III de l'arrêté du 20/08/2015, modifié, fixant le programme de formation et d'évaluation du module pêche.

Finalité(s), Objectif(s) de la formation

- Le brevet de capitaine 200 pêche permet d'exercer des fonctions aux niveaux appui, opérationnel et de direction conformément aux prérogatives qui lui sont associées (cf. l'annexe II du décret n°2015-723 du 24 juin 2015) :
 - fonctions d'OCQP, de second capitaine et de capitaine sur navires de commerce d'une jauge brute inférieure à 200 et allant au plus à 20 milles des côtes,
 - fonctions d'OCQP, de second capitaine et de capitaine sur des navires armés à la pêche de moins de 9 mètres à la petite pêche et inférieur à 24 mètres pour la petite pêche, pêche côtière, pêche au large et allant au plus à 100 milles des côtes,
 - fonctions d'OCQP et de second sur des navires de pêches côtières, pêche au large d'une longueur inférieure à 24 mètres et navigant en eaux illimitées ou d'une longueur supérieure à 24 mètres et inférieure à 45 mètres et allant au plus à 100 milles des côtes,
 - fonctions à la machine (OCQM, second mécanicien, chef mécanicien) sur des navires d'une puissance propulsive inférieure à 250 Kw,
 - fonctions sur des navires armés aux cultures marines de moins de 24 mètres (conduite de navire, patron de navire).

Objectifs :

- Préparer le (la) stagiaire aux fonctions, tâches et responsabilités qu'il (elle) devra accomplir et auxquelles il (elle) devra faire face dans l'exercice de son futur métier de capitaine 200 pêche, dans des conditions satisfaisantes et en toute sécurité.

Public(s) concerné(s), conditions d'admission et prérequis

- Toute personne désireuse de travailler dans le secteur de la pêche, satisfaisant aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par arrêté et titulaire, soit d'un certificat de matelot pont, ou certificat de matelot de quart passerelle ou certificat de marin qualifié pont délivré conformément à l'arrêté du 18/08/2015 ou d'un diplôme ou titre, autre, reconnu dans la liste des titres requis (cf. Tab.1, annexe 1 du C.200 et Tab.2, annexe 1 du C.200 pêche du 20/08/2015) et ayant effectué un service en mer d'une durée au moins égale à six mois.

* Les heures CCF sont comprises dans les heures référentiel et ne sont donc pas à ajouter.

** Cette durée de formation correspond au parcours de formation maximum d'un(e) stagiaire et peut être revue à la baisse en fonction des acquis et profil du (de la) candidat(e).

Intervenant(s)(es)

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

- Formateurs et formatrices pour adultes du CEFCM.
- Le **brevet de capitaine 200 pêche** est délivré à tout(e) candidat(e) satisfaisant aux conditions

Coût, horaires, dates et sites de formation

- être âgé(e) de 20 ans au moins le jour du dépôt de la demande de brevet,
- justifier des attestations et diplôme correspondants au titre visé (*diplôme C.200 et attestation relative à l'acquisition du module pêche*),

• satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret,

• être titulaire, à minima, du certificat à l'enseignement médical niv. I, en cours de validité,

- être titulaire, à minima, du certificat restreint d'Opérateur, en cours de validité,
- Nous ne sommes pas en mesure de vous renseigner sur les possibilités de financement existant selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre ...)

Durée, modalités, effectifs par session

- **620 heures 30 (maximum)**. Formation théorique et pratique, dispensée en continu, en centre et en présentiel (apport de connaissances, exercices, simulations).

Programme de la formation

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT CAPITAIN 200 PÊCHE	
Contenus	Sous-modules - Matières
Module P.1.1 Navigation	Navigation (90h), Stage Radar (18h), Météorologie (12h), Règles de barre (20h30), Manœuvre (12h), Anglais SMCP (36h).
Module p.2.1 Manutent°, Arrimage ...	Description et construction (8h), Stabilité (8h), Sécurité (8h).
Md. M.1.1 Machines Marines	Moteurs Diesel et à allumage commandé (21h), Moteurs hors-bord (15h), Auxiliaire (3h).
Md. M.1.2 Electricité	Lois générales de l'électricité (15h), Electricité de bord (18h).
Md. N.P.1 National Pont	Environnement réglementaire et rapport de mer.
Module Pêche	Techniques de pêche (6h), réglementation des pêches (12h), Gestion d'un navire (10h), Traitement et conservation des captures (4h).
Modules STCW	Certificat Général d'Opérateur (70h), Enseignement médical 2 (53h), Sécurité à bord des navires (17h30), Recyclage TIS (8h), Recyclage FBLLI (14h).
Modules complémentaires	Sensibilisation à la sûreté (5h), C.A.E.E.R.S. (30h), Culture de l'égalité H/F (3h30), Service Social Maritime (3h).
Evaluations	4 CCF – contrôles en cours de formation (modulaires) : 4h . 6 Epreuves finales modulaires (écrites et orales).
Autres	Accompagnement (accueil, soutien, entretien ...) Encadrement de la formation (bilans, réunions...)
	TOTAL maximum

